

**Fixation du tarif d'occupation temporaire du domaine public**  
**Village de Noël 2022**  
**ESPLANADE EDMOND DORE**

**Note explicative de synthèse**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, HIPPOCAMPUS, Office du tourisme, du Commerce et de l'Artisanat, organise un programme d'animations qui s'articulent autour de plusieurs évènements, notamment l'organisation d'un village de Noël, d'une patinoire sur la Place Gambetta et d'une piste de luge sur l'Esplanade Edmond Doré du 17 décembre 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ce village sera composé de 19 chalets :

- 18 chalets seront proposés en location aux commerçants,
- la mise à disposition de l'association « Le Père Noël chez vous » accompagnée d'un photographe

Des temps forts seront également organisés en collaboration avec le service culture :

- Arrivée du Père Noël
- illuminations animées.

L'utilisation du domaine public doit donner lieu au paiement d'une redevance, qui peut être modulée en fonction de considérations d'intérêt général. En effet, la détermination du montant des redevances pour l'occupation du domaine public doit prendre en considération le principe de l'égalité des usagers du domaine public.

Par conséquent, les collectivités territoriales peuvent fixer librement, en tenant compte des dispositions précitées mais également de l'intérêt public local, le montant des redevances

Le montant de la redevance « tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation » (CG3P article L2125-3). Le calcul de la redevance est donc laissé à la libre appréciation des organes délibérants des collectivités qui doivent, compte tenu des éléments du contexte local, apprécier le niveau de redevance appelée à être acquittée.

Le tarif d'occupation de la place Gambetta pour manifestation a été fixé par la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2021 à 100 euros par jour.

La délibération a pour objet de FIXER le tarif de redevance d'occupation pour l'esplanade Edmond Doré à 100 euros par jour pour manifestations, spectacles, expos....

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221102-DEL2022\_11\_565-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Affichage : 04/11/2022

Le Maire de La Teste de Buch  
Patrick DAVET

